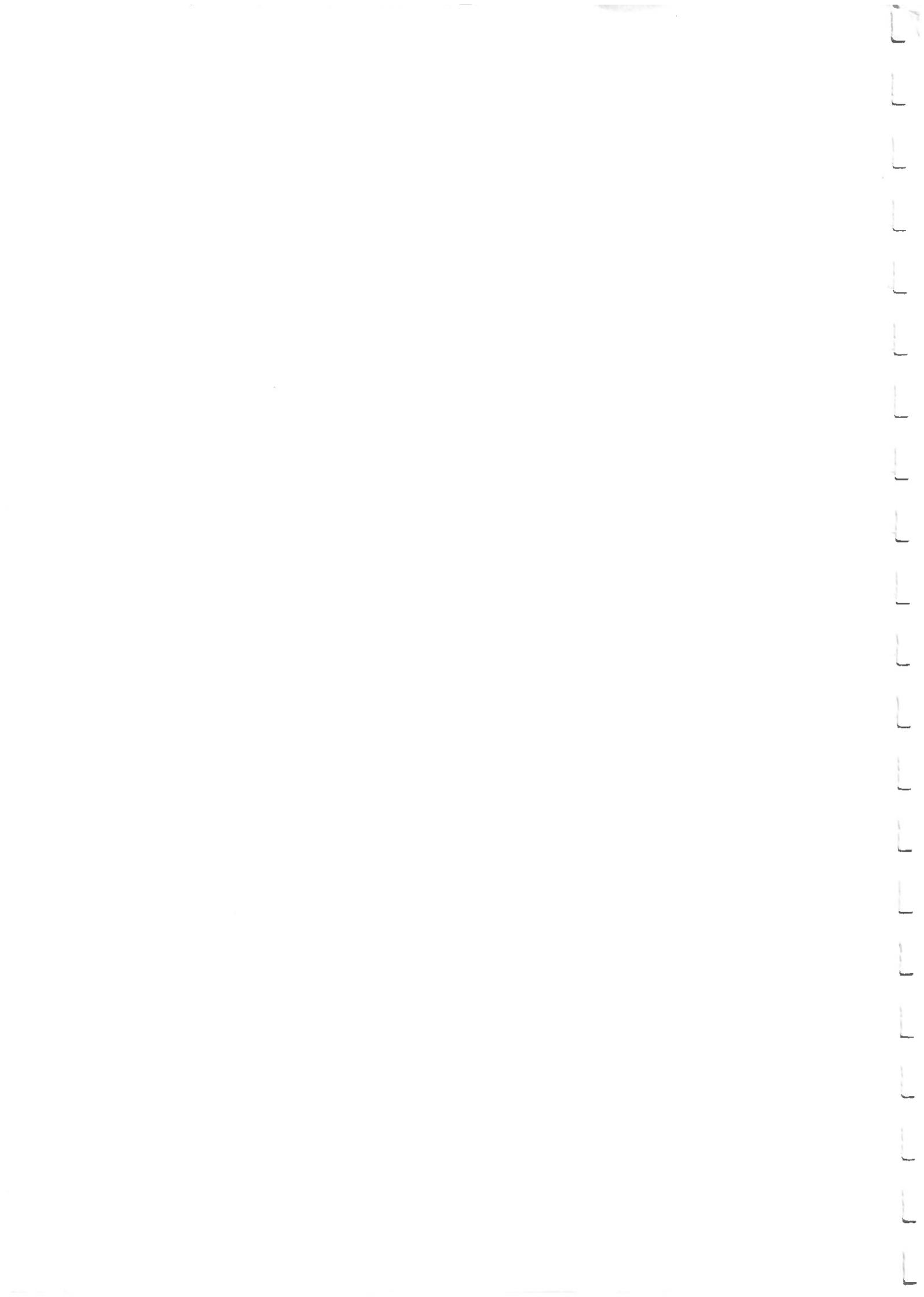


REGLEMENT DE COPROPRIETE

Propriété dite : **Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3**

Titre : **61873/60**





REGLEMENT DE COPROPRIETE

***Concernant**

Les immeubles en copropriété dénommé *Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3*
T.F n° T61873/60. Situé à Préfecture Inezgane Ait Melloul, C.T Dcheira Eljihadia

***Préambule**

Nous Soussigné :

Mr Hicham EL Faleh CIN n°: A366652 Valable jusqu'au 03/01/2029

Qualité : Directeur Général de la Société Al Omrane Sous Massa
Demeurant : à AV. QEBIBAT IMM 08 APP 10 QEBIBAT RABAT

Etant dans l'intention de diviser par Appartements à usage d'habitation, Commerces et Studios les immeubles dans les références foncières sont :

Propriété dite : Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Titre Foncier : 61873/60

Superficie : 2945m²

Composé d'un ensemble immobilier constitué de 2 Blocs :

Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3 « P1 » d'une surface 1075ca, compose de 3 immeubles à Rez de chaussée, 4 étages et une Terrasse accessible.

Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3 « P2 » d'une surface 1870ca compose de 5 immeubles à Rez de chaussée, 4 étages et une Terrasse accessible.

A établi conformément aux dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le présent règlement de copropriété qui vise, à régler les rapports de bon voisinage et à définir les droits et charges respectifs des copropriétaires, d'une part, et à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble, d'autre part.

Le présent règlement s'impose aux différents copropriétaires, leurs ayants droit (héritiers), et leurs ayants cause : (cessionnaires, locataires ou occupants).

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, et dans chaque acte de location ou bail, il sera spécifié que le nouvel occupant ou propriétaire s'oblige à l'exécution pleine et entière des clauses, charges et conditions du présent règlement.

En plus du préambule, le présent règlement comporte :

I – la description sommaire de l'immeuble et la division par **partie** et par niveau.

II – le tableau de répartition des **parties privatives** et des **parties communes**.

III – les règles de copropriété découlant des dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

I – DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU ET PAR PARTIE



1-*Description de l'immeuble

Le groupe d'habitation objet du présent règlement est délimité comme suit:

- AU NORD : Rue de 20m et T.42 461/S (Solde)
- A L'EST : Rue de 20m et T.42 461/S (Solde)
- A L'OUEST : Rue de 14m et T.42 461/09 (Solde)
- AU SUD : Rue de 12m et T42 461/S (Solde)

Les immeubles édifiées sur la propriété se compose chacun de:

- Rez-de-chaussée
- 1^{er} étage
- 2^{ème} étage
- 3^{ème} étage
- 4^{ème} étage
- Terrasse Accessible

D'une hauteur totale de 16.30 m comptée à partir de la côte du seuil



2 – DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU ET PAR PARTIE

❖ Division par partie

Le groupement d'habitation est composé de six Immeubles : de Bloc 4 à Bloc 11.

Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3 « P1 » d'une surface 1075ca, compose de 3 immeubles à Rez de chaussée, 4 étages et une Terrasse accessible.

Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3 « P2 » d'une surface 1870ca compose de 5 immeubles à Rez de chaussée, 4 étages et une Terrasse accessible

Elle est constituée de 204 Appartements, 22 Commerces, 2 Studios et 1 Local Syndic.

Le groupe d'habitation est divisé en « 276 » parties, dont «228 » privatives et « 48 » communes détaillées comme suit

BLOC 4

❖ Division par partie

L'immeuble est divisé en « 36 » parties, dont « 30 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

Rez de chausée

Le Rez de chausée couvrant une surface globale de 400 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.20 , il est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 1 : de 38 m² de surface, formée par : Studio composé de :salon,chambre,cuisine,hall et SDB

Partie privative n° 2 : de 55 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie privative n° 3 : de 56 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 4 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 5 : de 55 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 6 : de 54 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie commune n° 7: de 45m² de surface, formée par : Entrée et Cage d'escaliers, Ascenseur et Hall

Partie commune n° 8: de 44m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 406 m² dont 6 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.40 à la côte 6.30, il est divisé en 6 Parties privatives et 4 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 9 - 9^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 10 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 11 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 12 : de 54 m² de surface, dont 1m² en Balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 13 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 14 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 7: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 15: de 1m² de surface, formée par : Recule

Partie commune n° 16: de 13m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 8-8^a: de 38m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 406 m² dont 6 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.50 à la côte 9.40, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 17 - 17^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie privative n° 18 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 19 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 20 : de 54 m² de surface, dont 1m² en Balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 21 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 22 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 7: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 16: de 14m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 8-8^a: de 38m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisieme Etage

Le Troisieme Etage couvrant une surface globale de 406 m² dont 6 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.60 à la côte 12.50, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 23 - 23^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 24 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 25 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 26 : de 54 m² de surface, dont 1m² en Balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 27 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 28 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 7: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 16: de 14m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 8-8^a: de 38m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de **407 m²** dont **7 m²** en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.70 à la côte 15.60, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 29 - 29^a: de **54 m²** de surface, dont **4m²** en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,balcon,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 30 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 31 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 32 : de **54 m²** de surface, dont **1m²** en Balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 33 : de **52 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 34 : de **51 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 7: de **35m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 16: de **13m²** de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 8-8^a: de **40m²** de surface, dont **3m²** en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de **413 m²** dont **13 m²** en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.80, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 35 - 35^a: de **295m²** de surface, dont**1m²** en surplomb, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 7: de **20m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 36 - 36^a: de **46m²** de surface, dont**9m²** en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible et auvent

Partie commune n° 16: de **13m²** de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 8-8^a: de **39m²** de surface, dont**3m²** en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

BLOC 5

L'immeuble est divisé en « 25 » parties, dont « 20 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de **271 m²** ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.20, il est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 37 : de **53 m²** de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 38 : de **56 m²** de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 39 : de **53 m²** de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,chambre,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 40 : de **40 m²** de surface, dont 4m² de la cour formée par : Studio composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie commune n° 41: de **40m²** de surface, formée par : Entrée,Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 42: de **29m²** de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de **274 m²** dont **3 m²** en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.40 à la côte 6.30, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 43 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 44 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 45 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 46 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 41: de **23m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 47: de **11m²** de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 42-42^a: de **25m²** de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de **280 m²** dont **9 m²** de surplomb et Balcon, ayant pour côtes: de la côte 6.50 à la côte 9.40, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 48 - 48^a: de **57 m²** de surface, dont 3m² de balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 49 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 50 - 50^a: de 56 m² de surface, dont 1m² de balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 51 - 51^a: de 54 m² de surface, dont 1m² de balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 41: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 47: de 11m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 42-42^a: de 26m² de surface, dont 4m² en surplomb et Balcon, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 276 m² dont 5 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.60 à la côte 12.50, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 52 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 53 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 54 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 55 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 41: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 47: de 11m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 42-42^a: de 28m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 274 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.70 à la côte 15.60, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 56 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 57 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 58 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 59 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ①
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie commune n° 41: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 47: de 11m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 42-42^a: de 26m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 278 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.80, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 60: de 196m² de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 61 - 61^a: de 20m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 41: de 23m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 47: de 11m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 42-42^a: de 28m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

BLOC 6

L'immeuble est divisé en « 37 » parties, dont « 31 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 404 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.70 et de la côte 0.70 à la côte 3.70, il est divisé en 7 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 62 : de 29 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 63 : de 28 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 64 : de 34 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 65 : de 55 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 66 : de 55 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 67 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 68 : de 62 m² de surface, dont 10m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie commune n° 69: de 51m² de surface, formée par : Entrée,Cage d'escaliers Hall et Ascenseur

Partie commune n° 70: de 36m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 414 m² dont 10 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.90 à la côte 6.80, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 71 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 72 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 73 : de 54 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 74 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 75 : de 58 m² de surface, dont 2m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 76 - 76^a: de 56 m² de surface, dont 6m² en surplomb et 2m² de balcon, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie commune n° 69: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 77: de 13m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 70-70^a: de 39m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 414 m² dont 10 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.00 à la côte 9.90, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 78 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 79 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 80 : de 55 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 81 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 82 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 83 - 83^a: de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie commune n° 69: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 77: de 19m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 70-70^a: de 39m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface globale de 415 m² dont 11 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.10 à la côte 13.00, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 84 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 85 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 86 : de 55 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 87 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 88 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 89 - 89^a: de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 69: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 77: de 18m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 70-70^a: de 41m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Quatrième Etage

Le Quatrième Etage couvrant une surface globale de 415 m² dont 11 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 13.20 à la côte 16.10, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 90 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 91 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 92 : de 54 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 93 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 94 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 95 - 95^a: de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par :
Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 69: de 35m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 77: de 18m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 70-70^a: de 42m² de surface, dont5m² en surplomb, formée par :
Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 420 m² dont 16 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.30, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 96 - 96^a: de 301m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par :
Terrasse Accessible

Partie commune n° 69: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 97 - 97^a: de 36m² de surface, dont7m² en surplomb, formée par :
Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 98^a: de 1m² de surface, dont1m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 77: de 18m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 70-70^a: de 42m² de surface, dont6m² en surplomb, formée par :
Murs,Piliers,Gaines

BLOC 7

L'immeuble est divisé en « 37 » parties, dont « 31 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 402 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.70 et de la côte 0.70 à la côte 3.70, il est divisé en 7 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 99 : de 29 m² de surface, formée par : Commerce composé de
:Commerce

Partie privative n° 100 : de 28 m² de surface, formée par : Commerce composé de
:Commerce

Partie privative n° 101 : de 34 m² de surface, formée par : Commerce composé de
:Commerce

Partie privative n° 102 : de 54 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par :
Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 103 : de 56 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par :
Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie privative n° 104 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 105 : de 61 m² de surface, dont 9m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie commune n° 106: de 49m² de surface, formée par : Entrée,Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 107: de 37m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 411 m² dont 9 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.90 à la côte 6.80, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 108 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 109 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 110 : de 54 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 111 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 112 : de 57 m² de surface, dont 2m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 113 - 113^a: de 56 m² de surface, dont 6m² en surplomb et 2m² en balcon, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie commune n° 106: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 114: de 13m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 107-107^a: de 39m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 411 m² dont 9 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.00 à la côte 9.90, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 115 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 116 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 117 : de 54 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 118 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 119 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 120 - 120^a : de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 106: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 114: de 18m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 107-107^a : de 40m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisieme Etage

Le Troisieme Etage couvrant une surface globale de 411 m² dont 9 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.10 à la côte 13.00, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 121 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 122 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 123 : de 54 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 124 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 125 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 126 - 126^a : de 53 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 106: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 114: de 18m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 107-107^a : de 41m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de 412 m² dont 10 m² en surplomb et balcon, ayant pour côtes: de la côte 13.20 à la côte 16.10, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 127 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie privative n° 128 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 129 : de 54 m² de surface, dont 1m² de balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 130 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 131 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 132 - 132^a : de 54 m² de surface, dont 6m² en surplomb et 1m² de balcon,formée par: Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,Balcon,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 106: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 114: de 18m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 107-107^a : de 41m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 417 m² dont 15 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.30, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 133 - 133^a : de 301m² de surface, dont1m² en surplomb, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 106: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 134 - 134^a : de 36m² de surface, dont8m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 114: de 18m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 135^a : de 1m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 107-107^a : de 39m² de surface, dont5m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

BLOC 8

L'immeuble est divisé en « 39 » parties, dont « 33 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 396 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.70 et de la côte 0.70 à la côte 3.70, il est divisé en 9 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 136 : de 33 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 137 : de 28 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie privative n° 138 : de 29 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 139 : de 24 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 140 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 141 : de 21 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 142 : de 31 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 143 : de 61 m² de surface, dont 9m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 144 : de 60 m² de surface, dont 9m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie commune n° 145: de 47m² de surface, formée par : Entrée,Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 146: de 32m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 416 m² dont 20 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.90 à la côte 6.80, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 147 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 148 : de 56 m² de surface, dont 2m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 149 - 149^a: de 56 m² de surface, dont 6m² en surplomb et 2m² en balcon, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 150 - 150^a: de 56 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 4m² en balcon, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 151 - 151^a: de 54 m² de surface, dont 3m² en surplomb et 1m² en balcon, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 152 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie commune n° 145: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 153: de 12m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie commune n° 146-146^a: de 42m² de surface, dont 7m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 416 m² dont 20 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.00 à la côte 9.90, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 154 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 155 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 156 - 156^a: de 54 m² de surface, dont 7m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 157 - 157^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² en balcon, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 158 - 158^a: de 53 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 159 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie commune n° 145: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur

Partie commune n° 153: de 22m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 146-146^a: de 39m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Troisieme Etage

Le Troisieme Etage couvrant une surface globale de 416 m² dont 20 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.10 à la côte 13.00, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 160 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 161 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 162 - 162^a: de 54 m² de surface, dont 7m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 163 - 163^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² en balcon, formée par : Appartement composé de : salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 164 - 164^a: de 53 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 165 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie commune n° 145: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur

Partie commune n° 153: de 22m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 146-146^a: de 39m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de 415 m² dont 19 m² en surplomb et balcon, ayant pour côtes: de la côte 13.20 à la côte 16.10, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 166 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 167 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 168 - 168^a: de 53 m² de surface, dont 5m² en surplomb et 1m² de balcon, formée par: Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, Balcon, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 169 - 169^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² de balcon, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 170 - 170^a: de 53 m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 171 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie commune n° 145: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur

Partie commune n° 153: de 22m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 146-146^a: de 39m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 419 m² dont 24 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.30, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 172: de 293m² de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 145: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 173 - 173^a: de 43m² de surface, dont 17m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 174^a: de 1m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 153: de 20m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 146-146^a: de 40m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

BLOC 9

L'immeuble est divisé en « 27 » parties, dont « 22 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 276 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.70 et de la côte 0.70 à la côte 3.70, il est divisé en 6 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 175 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 176 : de 23 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 177 : de 20 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 178 : de 18 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 179 : de 61 m² de surface, dont 8m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 180 : de 57 m² de surface, dont 8m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie commune n° 181: de 40m² de surface, formée par : Entrée,Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 182: de 27m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 279 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.90 à la côte 6.80, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 183 : de 55 m² de surface, dont 2m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 184 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 185 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 186 : de 55 m² de surface, dont 2m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 181: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 187: de 11m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 182-182^a: de 28m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 285 m² dont 9 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.00 à la côte 9.90, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 188 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 189 - 189^a: de 57 m² de surface, dont 3m² en surplomb et balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 190 - 190^a: de 55 m² de surface, dont 1m² en surplomb et balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 191 - 191^a: de 55 m² de surface, dont 1m² en surplomb et balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 181: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 187: de 15m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 182-182^a: de 27m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisieme Etage

Le Troisieme Etage couvrant une surface globale de 279 m² dont 3 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.10 à la côte 13.00, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 192 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 193 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 194 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 195 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 181: de 22m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 187: de 15m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 182-182^a: de 26m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3**Quatrieme Etage**

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de **279 m²** dont **3 m²** en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 13.20 à la côte 16.10, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 196 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 197 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 198 : de **53 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 199 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 181: de **22m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 187: de **15m²** de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 182-182^a: de **28m²** de surface, dont**3m²** en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de **290 m²** dont **14 m²** en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.30, il est divisé en 5 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 200: de **195m²** de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 181: de **23m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 201 - 201^a: de **25m²** de surface, dont **8m²** en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 187: de **15m²** de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 182-182^a: de **32m²** de surface, dont**6m²** en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaine

BLOC 10

L'immeuble est divisé en « **38** » parties, dont « **32** » privatives et « **6** » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de **396 m²** ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.70 et de la côte 0.70 à la côte 3.70, il est divisé en 8 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 202 : de **30 m²** de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 203 : de 21 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 204 : de 30 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 205 : de 24 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 206 : de 31 m² de surface, formée par : Commerce composé de :Commerce

Partie privative n° 207 : de 60 m² de surface, dont 9m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 208 : de 58 m² de surface, dont 5m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 209 : de 57 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie commune n° 210: de 53m² de surface, formée par : Entrée,Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 211: de 32m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 414 m² dont 18 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.90 à la côte 6.80, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 212 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 213 - 213^a: de 54 m² de surface, dont 3m² en surplomb, dont 3m² en surplomb et balcon formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 214 - 214^a: de 57 m² de surface, dont 4m² en surplomb et balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 215 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 216 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 217 - 217^a: de 56 m² de surface, dont 6m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 210: de 37m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 218: de 12m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 211-211^a: de 38m² de surface, dont5m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de **414 m²** dont **18 m²** en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 7.00 à la côte 9.90, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 219 : de **51 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 220 - 220^a: de **53 m²** de surface, dont **3m²** en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 221 - 221^a: de **54 m²** de surface, dont **4m²** en surplomb et balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 222 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 223 : de **55 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 224 - 224^a: de **53 m²** de surface, dont **6m²** en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 210: de **37m²** de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 218: de **19m²** de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 211-211^a: de **38m²** de surface, dont**5m²** en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisieme Etage

Le Troisieme Etage couvrant une surface globale de **414 m²** dont **18 m²** en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 10.10 à la côte 13.00, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 225 : de **51 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 226 - 226^a: de **53 m²** de surface, dont **3m²** en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 227 - 227^a: de **54 m²** de surface, dont **4m²** en surplomb et balcon, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 228 : de **54 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 229 : de **55 m²** de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 230 - 230^a: de **53 m²** de surface, dont **6m²** en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie commune n° 210: de 37m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur

Partie commune n° 218: de 19m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 211-211^a: de 38m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de 416 m² dont 19 m² en surplomb et balcon, ayant pour côtes: de la côte 13.20 à la côte 16.10, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 231 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 232 - 232^a: de 52 m² de surface, dont 2m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 233 - 233^a: de 55 m² de surface, dont 5m² en surplomb et balcon, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, balcon, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 234 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 235 : de 55 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, buanderie, hall et SDB

Partie privative n° 236 - 236^a: de 54 m² de surface, dont 5m² en surplomb et 1m² de balcon, formée par: Appartement composé de :salon, 2chambres, cuisine, balcon, buanderie, hall et SDB

Partie commune n° 210: de 37m² de surface, formée par : Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur

Partie commune n° 218: de 19m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 211-211^a: de 39m² de surface, dont 7m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 419 m² dont 23 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 16.30, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 237: de 298m² de surface, formée par : Terrasse Accessible

Partie commune n° 210: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 238 - 238^a: de 42m² de surface, dont 18m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 239^a: de 1m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Auvent

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie commune n° 218: de 16m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 211-211^a: de 41m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

BLOC 11

L'immeuble est divisé en « 37 » parties, dont « 29 » privatives et « 8 » communes détaillées comme suit :

Rez de chaussée

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 400 m² ayant pour côtes: de la côte 0.20 à la côte 3.20, il est divisé en 5 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 240 : de 56 m² de surface, dont 5m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 241 : de 58 m² de surface, dont 5m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 242 : de 53 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 243 : de 55 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,cour,hall et SDB

Partie privative n° 244 : de 54 m² de surface, dont 4m² de la cour formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 245: de 32m² de surface, formée par : Local Syndic constitué par :Local Syndic et SDB

Partie commune n° 246: de 53m² de surface, formée par : Entrée,Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 247: de 39m² de surface, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface globale de 407 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 3.40 à la côte 6.30, il est divisé en 6 Parties privatives et 4 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 248 - 248^a: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 249 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 250 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 251 : de 54 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 252 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 253 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 246: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 254: de 1m² de surface, formée par : Recule

Partie commune n° 255: de 12m² de surface, formée par : Vide sur Cour

Partie commune n° 247-247^o: de 40m² de surface, dont 3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Deuxieme Etage

Le Deuxieme Etage couvrant une surface globale de 407 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 6.50 à la côte 9.40, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 256 - 256^o: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 257 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 258 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 259 : de 55 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 260 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 261 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 246: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 255: de 13m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 247-247^o: de 39m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Troisieme Etage

Le Troisieme Etage couvrant une surface globale de 407 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 9.60 à la côte 12.50, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 262 - 262^o: de 53 m² de surface, dont 4m² en surplomb, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 263 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 264 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Agadir et
Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie privative n° 265 : de 55 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 266 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 267 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 246: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 255: de 13m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 247-247^a: de 39m² de surface, dont3m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Quatrieme Etage

Le Quatrieme Etage couvrant une surface globale de 407 m² dont 7 m² en surplomb, ayant pour côtes: de la côte 12.70 à la côte 15.60, il est divisé en 6 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

Partie privative n° 268 - 268^a: de 54 m² de surface, dont 4m² en surplomb et 1m² de balcon,forméepar: Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,Balcon,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 269 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 270 : de 54 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 271 : de 54 m² de surface, dont 1m² en balcon formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,balcon,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 272 : de 52 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie privative n° 273 : de 51 m² de surface, formée par : Appartement composé de :salon,2chambres,cuisine,buanderie,hall et SDB

Partie commune n° 246: de 36m² de surface, formée par : Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur

Partie commune n° 255: de 12m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 247-247^a: de 40m² de surface, dont2m² en surplomb, formée par : Murs,Piliers,Gaines

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface globale de 412 m² dont 12 m² en surplomb, ayant pour côtes: A partir de la Côte 15.80, il est divisé en 6 Parties communes décrites comme suit :

Partie commune n° 274 - 274^a: de 302m² de surface, dont1m² en surplomb, formée par : Terrasse Accessible

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Partie commune n° 246: de 21m² de surface, formée par : Cage d'escaliers et Local Technique

Partie commune n° 275 - 275^a: de 36m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Terrasse Inaccessible

Partie commune n° 276^a: de 1m² de surface, dont 1m² en surplomb, formée par : Auvent

Partie commune n° 255: de 12m² de surface, formée par : Vides

Partie commune n° 247-247^a: de 40m² de surface, dont 5m² en surplomb, formée par : Murs, Piliers, Gaines

II - TABLEAU DE REPARTITION DES PARTIES PRIVATIVES ET DES PARTIES COMMUNES



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ①
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 4)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR1B Bloc 4 St014	1			Studio	rez de chaussée	38	38	239	9.58	33	
Maskani TR1B Bloc 4 App015	2			Appartement		55	55	347	13.87	47	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 4 App016	3			Appartement		56	56	353	14.12	49	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 4 App017	4			Appartement		53	53	334	13.37	45	
Maskani TR1B Bloc 4 App018	5			Appartement		55	55	347	13.87	47	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 4 App019	6			Appartement		54	54	340	13.62	46	dont 4m ² de la cour
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3			7	Entrée et Cage d'escaliers et Hall	45	45					
			8	Murs,Piliers,Gaines	44	44					
Total immeuble :						400	400	1960	78,43	267	
Pour Mémoire											
Total des rez de chaussées des autres immeubles P1 :						675	675				
Total du Titre P1 :						1075	1075				
Total des rez de chaussées des autres immeubles P2 :						1870	1870				
Total du Titre :						2945	2945				
1er étage : de la côte 3.40 à la côte 6.30											
Maskani TR1B Bloc 4 App117	9 - 9°			Appartement	1er étage	50	54	340	13.62	46	dont 4m ² en surplomb
Maskani TR1B Bloc 4 App118	10			Appartement		54	54	340	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 4 App119	11			Appartement		54	54	340	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 4 App120	12			Appartement		54	54	340	13.62	46	dont 1m ² en Balcon



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 4)

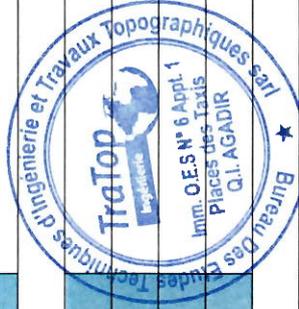
Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS			
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000				
Maskani TR1B Bloc 4 App217		13		Appartement		52	52	329	13.11	45				
Maskani TR1B Bloc 4 App222		14		Appartement		51	51	321	12.86	44				
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	7		Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur	1er étage	35	35							
				Reculé		1	1							
				Vide sur Cour		13	13							
				Murs, Piliers, Gaires		36	38							dont 2m ² en surplomb
Total Immeuble :						400	406	2010	80,45	273				
Pour Mémoire														
Total des 1er étages des autres immeubles P1 :						675	688							
Total du Titre P1 :						1075	1094							
Total des 1er étages des autres immeubles P2 :						1870	1927							
Total du Titre :						2945	3021							
2eme étage : de la côte 6.50 à la côte 9.40														
Maskani TR1B Bloc 4 App217		17 - 17"		Appartement		50	54	340	13.62	46	dont 4m ² en surplomb			
Maskani TR1B Bloc 4 App218		18		Appartement		54	54	340	13.62	46				
Maskani TR1B Bloc 4 App219		19		Appartement		54	54	340	13.62	46				
Maskani TR1B Bloc 4 App220		20		Appartement		54	54	340	13.62	46	dont 1m ² en Balcon			
Maskani TR1B Bloc 4 App221		21		Appartement		52	52	329	13.11	45				
Maskani TR1B Bloc 4 App222		22		Appartement		51	51	321	12.86	44				
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	7		Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		35	35							



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Meiloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 4)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	16	Vide			14	14				
		8-8°	Murs, Piliers, Gaines			36	38				dont 2m ² en surplomb
		Total immeuble :				400	406	2010	80,45	273	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étages des autres immeubles P1 :				675	694				
		Total du Titre P1 :				1075	1100				
		Total des 2eme étages des autres immeubles P2 :				1870	1933				
		Total du Titre :				2945	3033				
3eme étage : de la côte 9.60 à la côte 12.50											
Maskani TR1B Bloc 4 App317		23 - 23°	Appartement			50	54	340	13.62	46	dont 4m ² en surplomb
Maskani TR1B Bloc 4 App318		24	Appartement			54	54	340	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 4 App319		25	Appartement			54	54	340	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 4 App320		26	Appartement			54	54	340	13.62	46	dont 1m ² en Balcon
Maskani TR1B Bloc 4 App321		27	Appartement			52	52	329	13.11	45	
Maskani TR1B Bloc 4 App322		28	Appartement			51	51	321	12.86	44	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	7	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur			35	35				
		16	Vide			14	14				
		8-8°	Murs, Piliers, Gaines			36	38				dont 2m ² en surplomb
		Total immeuble :				400	406	2010	80,45	273	



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Pour Mémoire			
Total des 3eme étages des autres immeubles P1 :	675	691	
Total du Titre P1 :	1075	1097	
Total des 3eme étages des autres immeubles P2 :	1870	1927	
Total du Titre :	2945	3024	



Agence Nationale de la Conservation
Foncier, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 4)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR1B Bloc 4 App417		29 - 29 ^a		Appartement	4eme étage : de la côte 12.70 à la côte 15.60	50	54	340	13.62	46	dont 4m ² en surplomb	
Maskani TR1B Bloc 4 App418		30		Appartement		54	54	340	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 4 App419		31		Appartement		54	54	340	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 4 App420		32		Appartement		54	54	340	13.62	46	dont 1m ² en Balcon	
Maskani TR1B Bloc 4 App421		33		Appartement		52	52	329	13.11	45		
Maskani TR1B Bloc 4 App422		34		Appartement		51	51	321	12.86	44		
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	7		Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur		35	35					
		16		Vide		13	13					
		8-8 ^a		Murs,Piliers,Gaines		37	40					dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :					400	407	2010	80,45	273	
Pour Mémoire												
		Total des 4eme étages des autres immeubles P1 :				675	689					
		Total du Titre P1 :				1075	1096					
		Total des 4eme étages des autres immeubles P2 :				1870	1929					
		Total du Titre :				2945	3025					
						terrasse : A partir de la Côte 15.80						
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	35 - 35 ^a		Terrasse Accessible	terrasse	294	295				dont 1m ² en surplomb	
		7		Cage d'escaliers et Local Technique		20	20					
		36 - 36 ^a		Terrasses Inaccessibles et auvent		37	46					dont 9m ² en surplomb

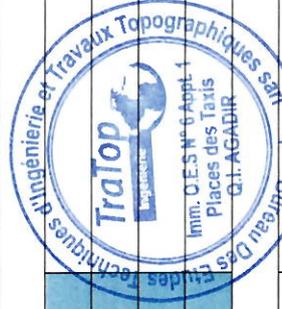


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 4)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	16		Vide		13	13				
		8-8 ^e		Murs, Piliers, Gains		36	39				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				400	413	10000			
Pour Mémoire											
		Total des terrasses des autres immeubles P1 :				675	698				
		Total du Titre P1 :				1075	1111				
		Total des terrasses des autres immeubles P2 :				1870	1957				
		Total du Titre :				2945	3068				



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 5)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
rez de chaussée : de la côte 0.20 à la côte 3.20											
Maskani TR1B Bloc 5 App020		37		Appartement	rez de chaussée	53	53	496	13.37	45	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 5 App021		38		Appartement		56	56	523	14.12	49	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 5 App022		39		Appartement		53	53	496	13.37	45	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 5 St023		40		Studio		40	40	375	10.09	34	dont 4m ² de la cour
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	41		Entrée, Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		40	40				
		42		Murs, Piliers, Gains	29	29					
Total immeuble :						271	271	1890	50,95	173	
Pour Mémoire											
Total des rez de chaussées des autres immeubles P1 :						804	804				
Total du Titre P1 :						1075	1075				
Total des rez de chaussées des autres immeubles P2 :						1870	1870				
Total du Titre :						2945	2945				
1er étage : de la côte 3.40 à la côte 6.30											
Maskani TR1B Bloc 5 App123		43		Appartement	1er étage	54	54	506	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 5 App124		44		Appartement		54	54	506	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 5 App125		45		Appartement		54	54	506	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 5 App126		46		Appartement		53	53	496	13.37	45	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	41		Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur	23	23					
		47		Vide sur Cour	11	11					



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 5)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		42-42°	Murs, Piliers, Gâines		22	25				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				271	274	2014	54,23	183	
Pour Mémoire											
		Total des 1er étages des autres immeubles P1 :				804	820				
		Total du Titre P1 :				1075	1094				
		Total des 1er étages des autres immeubles P2 :				1870	1927				
		Total du Titre :				2945	3021				
2eme étage : de la côte 6.50 à la côte 9.40											
Maskani TR1B Bloc 5 App223		48 - 48°		Appartement		54	57	533	14.38	50	dont 3m ² de balcon
Maskani TR1B Bloc 5 App224		49		Appartement		54	54	506	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 5 App225		50 - 50°		Appartement		55	56	523	14.12	49	dont 1m ² de balcon
Maskani TR1B Bloc 5 App226		51 - 51°		Appartement		53	54	506	13.62	46	dont 1m ² de balcon
			41	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		22	22				
			47	Vide sur Cour		11	11				
			42-42°	Murs, Piliers, Gâines		22	26				dont 4m ² en surplomb et Balcon
		Total immeuble :				271	280	2068	55,74	191	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étages des autres immeubles P1 :				804	820				
		Total du Titre P1 :				1075	1100				
		Total des 2eme étages des autres immeubles P2 :				1870	1933				
		Total du Titre :				2945	3033				



Agence Nationale de la Conservation
Fédération Nationale de la
Cartographie
Service du Cadastre à Nezgaie Ait Melloul

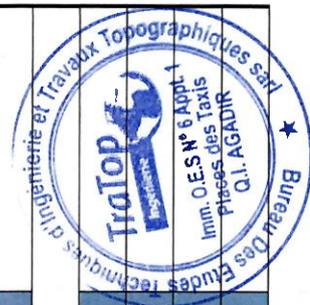
Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 5)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE		ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
3eme étage : de la côte 9.60 à la côte 12.50												
Maskani TR1B Bloc 5 App323		52		Appartement	3eme étage	54	54	506	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 5 App324		53		Appartement		54	54	506	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 5 App325		54		Appartement		54	54	506	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 5 App326		55		Appartement		53	53	496	13.37	45		
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		41 47 42-42 ^a	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur Vide Murs, Piliers, Gains		22 11 23	22 11 28					
Total immeuble :						271	276	2014	54,23	183		
Pour Mémoire												
Total des 3eme étages des autres immeubles P1 :						804	821					
Total du Titre P1 :						1075	1097					
Total des 3eme étages des autres immeubles P2 :						1870	1927					
Total du Titre :						2995	3024					
4eme étage : de la côte 12.70 à la côte 15.60												
Maskani TR1B Bloc 5 App423		56		Appartement	4eme étage	54	54	506	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 5 App424		57		Appartement		54	54	506	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 5 App425		58		Appartement		54	54	506	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 5 App426		59		Appartement		53	53	496	13.37	45		
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		41	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur	22	22						



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 5)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		47	Vide		11	11				
			42-42 ^a	Murs,Piliers,Gaines		23	26				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :			271	274		54,23	183		
Pour Mémoire											
Total des 4eme étages des autres immeubles P1 :						804	822				
Total du Titre P1 :						1075	1096				
Total des 4eme étages des autres immeubles P2 :						1870	1929				
Total du Titre :						2945	3025				
terrasse : A partir de la Côte 15.80											
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	60		Terrasse Accessible		196	196				
		61 - 61 ^a		Terrasses Inaccessibles		17	20				dont 3m ² en surplomb
		41		Cage d'escaliers et Local Technique		23	23				
		47		Vide		11	11				
		42-42 ^a		Murs,Piliers,Gaines		24	28				dont 4m ² en surplomb
		Total immeuble :						271	278	10000	
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles P1 :						804	833				
Total du Titre P1 :						1075	1111				
Total des terrasses des autres immeubles P2 :						1870	1957				
Total du Titre :						2945	3068				



Agence Nationale de la Conservation
 Foncière du Cadastre et de la
 Cartographie
 Service du Cadastre d'Inzougane A.P.M

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 6)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			AVEC SURPLOMB	Intérieur du titre		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR1B Bloc 6 Com4	62			Commerce	rez de chaussée : de la côte 0.20 à la côte 3.70 et de la côte 0.70 à la côte 3.70	29	29	181	7.31	25	
Maskani TR1B Bloc 6 Com5	63			Commerce		28	28	174	7.06	24	
Maskani TR1B Bloc 6 Com6	64			Commerce		34	34	212	8.57	29	
Maskani TR1B Bloc 6 App024	65			Appartement		55	55	342	13.87	47	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 6 App025	66			Appartement		55	55	342	13.87	47	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 6 App026	67			Appartement		54	54	336	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 6 App027	68			Appartement		62	62	387	15.63	53	dont 10m ² de la cour
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	69		Entrée, Cage d'escaliers Hall et Ascenseur		51	51				
		70		Murs, Piliers, Gains	36	36					
Total immeuble :						404	404	1974	79.93	271	
Pour Mémoire											
Total des rez de chaussées des autres immeubles P1 :						671	671				
Total du Titre P1 :						1075	1075				
Total des rez de chaussées des autres immeubles P2 :						1870	1870				
Total du Titre :						2945	2945				
						1er étage : de la côte 3.90 à la côte 6.80					



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Maskani TR18 Bloc 6 App127	71				52	52	324	13.11	45	
Maskani TR18 Bloc 6 App128	72				53	53	330	13.37	45	
Maskani TR18 Bloc 6 App129	73				54	54	336	13.62	46	
				1er étage						
										dont 1m ² en balcon



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ①
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 6)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR1B Bloc 6 App130		74		Appartement	1er étage	54	54	336	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 6 App131		75		Appartement		58	58	362	14.63	50	dont 2m ² en balcon
Maskani TR1B Bloc 6 App132		76 - 76"		Appartement		50	56	350	14.12	49	dont 6m ² en surplomb et 2m ² de balcon
Maskani Tranche 1B- ILOT 2 ET ILOT 3			69	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		35	35				
			77	Vide sur Cour		13	13				
			70-70"	Murs, Piliers, Gaines		35	39				
Total immeuble :						404	414	2038	82,47	281	
Pour Mémoire											
Total des 1er étages des autres immeubles P1 :						671	680				
Total du Titre P1 :						1075	1094				
Total des 1er étages des autres immeubles P2 :						1870	1927				
Total du Titre :						2945	3021				
2eme étage : de la côte 7.00 à la côte 9.90											
Maskani TR1B Bloc 6 App227		78		Appartement	2eme étage	51	51	318	12.86	44	
Maskani TR1B Bloc 6 App228		79		Appartement		53	53	330	13.37	45	
Maskani TR1B Bloc 6 App229		80		Appartement		55	55	342	13.87	47	dont 1m ² en balcon
Maskani TR1B Bloc 6 App230		81		Appartement		54	54	336	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 6 App231		82		Appartement		55	55	342	13.87	47	
Maskani TR1B Bloc 6 App232		83 - 83"		Appartement		47	53	330	13.37	45	dont 6m ² en surplomb
Maskani Tranche 1B- ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		69	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		35					

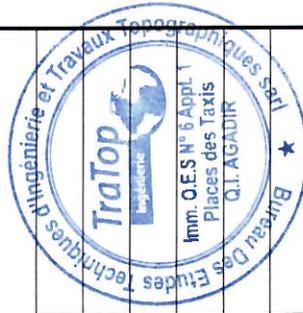


Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 6)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		77	Vide		19	19				
			70-70°	Murs,Piliers,Gaines		35	39				dont 4m ² en surplomb
		Total immeuble :				404	414	1998	80,96	274	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étages des autres immeubles P1 :				671	686				
		Total du Titre P1 :				1075	1100				
		Total des 2eme étages des autres immeubles P2 :				1870	1933				
		Total du Titre :				2945	3033				
3eme étage : de la côte 10.10 à la côte 13.00											
Maskani TR1B Bloc 6 App327		84		Appartement		51	51	318	12.86	44	
Maskani TR1B Bloc 6 App328		85		Appartement		53	53	330	13.37	45	
Maskani TR1B Bloc 6 App329		86		Appartement		55	55	342	13.87	47	dont 1m ² en balcon
Maskani TR1B Bloc 6 App330		87		Appartement		54	54	336	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 6 App331		88		Appartement		55	55	342	13.87	47	
Maskani TR1B Bloc 6 App332		89 - 89°		Appartement	3eme étage	47	53	330	13.37	45	dont 6m ² en surplomb
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		69	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur		35	35				
			77	Vide		18	18				
			70-70°	Murs,Piliers,Gaines		36	41				
		Total immeuble :				404	415	1998	80,96	274	



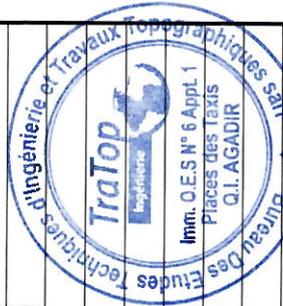
Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Pour Mémoire			
Total des 3eme étages des autres immeubles P1 :	671	682	
Total du Titre P1 :	1075	1097	
Total des 3eme étages des autres immeubles P2 :	1870	1927	
Total du Titre :	2945	3024	



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 6)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR1B Bloc 6 App427		90		Appartement	4eme étage : de la côte 13.20 à la côte 16.10	51	51	318	12.86	44		
Maskani TR1B Bloc 6 App428		91		Appartement		53	53	330	13.37	45		
Maskani TR1B Bloc 6 App429		92		Appartement		54	54	336	13.62	46	dont 1m ² en balcon	
Maskani TR1B Bloc 6 App430		93		Appartement		54	54	336	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 6 App431		94		Appartement		55	55	342	13.87	47		
Maskani TR1B Bloc 6 App432		95 - 95 ^s		Appartement		47	53	330	13.37	45	dont 6m ² en surplomb	
Maskani Tranche 1B- ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	69		Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		35	35					
		77		Vide		18	18					
		70-70 ^s		Murs, Piliers, Gains		37	42					
		Total immeuble :					404	415	1992	80,71	273	
Pour Mémoire												
		Total des 4eme étages des autres immeubles P1 :				671	681					
		Total du Titre P1 :				1075	1096					
		Total des 4eme étages des autres immeubles P2 :				1870	1929					
		Total du Titre :				2945	3025					
terrasse : A partir de la Côte 16.30												
Maskani Tranche 1B- ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	96 - 96 ^s		Terrasse Accessible	terrasse	299	301				dont 2m ² en surplomb	
		69		Cage d'escaliers et Local Technique		22	22					
		97 - 97 ^s		Terrasses Inaccessibles		29	36					dont 7m ² en surplomb



Service du Cadastre d'Inezgan
Cartographie
Ministère de la Conservation
du Patrimoine et de la
Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 6)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS		
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000			
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		98 ^a	Auvent		0	1				dont 1m ² en surplomb		
				Vide		18	18						
				Murs, Piliers, Gaines		36	42						dont 6m ² en surplomb
				Total immeuble :		404	420		10000				
Pour Mémoire													
						671	691						
				Total des terrasses des autres immeubles P1 :		1075	1111						
				Total du Titre P1 :		1870	1957						
				Total des terrasses des autres immeubles P2 :		2945	3068						
				Total du Titre :									





Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 7)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Tantièmes d'indivision AU 1/10000	Quote-part du terrain (en m ²)	
Maskani TR1B Bloc 7 Com7		99		Commerce	rez de chaussée	29	29	183	7.31	25	
Maskani TR1B Bloc 7 Com8		100		Commerce	rez de chaussée	28	28	176	7.06	24	
Maskani TR1B Bloc 7 Com9		101		Commerce	rez de chaussée	34	34	214	8.57	29	
Maskani TR1B Bloc 7 App028		102		Appartement	rez de chaussée	54	54	340	13.62	46	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 7 App029		103		Appartement	rez de chaussée	56	56	351	14.12	49	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 7 App030		104		Appartement	rez de chaussée	54	54	340	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 7 App031		105		Appartement	rez de chaussée	61	61	383	15.38	52	dont 9m ² de la cour
Maskani Tranche 1B-ILLOT 2 ET ILLOT 3	61873/60		106	Entrée, Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		49	49				
			107	Murs, Piliers, Gâines		37	37				
Total Immeuble :						402	402	1987	79,68	271	
Pour Mémoire											
Total des rez de chaussées des autres immeubles P2 :						1468	1468				
Total du Titre P2 :						1870	1870				
Total des rez de chaussées des autres immeubles P1 :						1075	1075				
Total du Titre :						2945	2945				



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskami Tranche IB-ILLOT 2 ET ILLOT 3

1er étage : de la côte 3.90 à la côte 6.80										
Maskami TR1B Bloc 7 App133	108	Appartement	1er étage		51	51	321	12.86	44	
Maskami TR1B Bloc 7 App134	109	Appartement			52	52	327	13.11	45	
Maskami TR1B Bloc 7 App135	110	Appartement			54	54	340	13.62	46	dont 1m ² en balcon



Bureau des études techniques, d'Ingénierie et de travaux topographiques

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 7)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR1B Bloc 7 App136		111		Appartement	1er étage	53	53	334	13.37	45		
Maskani TR1B Bloc 7 App137		112		Appartement		57	57	358	14.38	50	dont 2m ² en balcon	
Maskani TR1B Bloc 7 App138		113 - 113 ^a		Appartement		50	56	351	14.12	49	dont 6m ² en surplomb et 2m ² en balcon	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		106 114 107-107 ^a	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur Vide sur Cour Murs,Piliers,Gaines		36 13 36	36 13 39					dont 3m ² en surplomb
Total immeuble :						402	411	2031	81,46	279		
Pour Mémoire												
Total des 1er étages des autres immeubles P2 :						1648	1516					
Total du Titre P2 :						1870	1927					
Total des 1er étages des autres immeubles P1 :						1075	1094					
Total du Titre :						2945	3021					
2eme étage : de la côte 7.00 à la côte 9.90												
Maskani TR1B Bloc 7 App233		115		Appartement	2eme étage	51	51	321	12.86	44		
Maskani TR1B Bloc 7 App234		116		Appartement		52	52	327	13.11	45		
Maskani TR1B Bloc 7 App235		117		Appartement		54	54	340	13.62	46	dont 1m ² en balcon	
Maskani TR1B Bloc 7 App236		118		Appartement		53	53	334	13.37	45		



Agence Nationale de la Conservation
Fonciers, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Ingenieur Agence Ait Mellal



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Maskani TR1B Bloc 7 App237	119	Appartement	54	54	340	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 7 App238	120 - 120 ^a	Appartement	47	53	334	13.37	45	dont 6m ² en surplomb
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur	36	36				



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 7)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		114	Vide		18	18				
			107-107 ^e	Murs,Piliers,Gaines		37	40				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				402	411	1996	79,95	271	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étages des autres immeubles P2 :				1468	1522				
		Total du Titre P2 :				1870	1933				
		Total des 2eme étages des autres immeubles P1 :				1075	1100				
		Total du Titre :				2945	3033				
3eme étage : de la côte 10.10 à la côte 13.00											
Maskani TR1B Bloc 7 App333		121		Appartement		51	51	321	12.86	44	
Maskani TR1B Bloc 7 App334		122		Appartement		51	51	321	12.86	44	
Maskani TR1B Bloc 7 App335		123		Appartement		54	54	340	13.62	46	dont 1m ² de balcon
Maskani TR1B Bloc 7 App336		124		Appartement		53	53	334	13.37	45	
Maskani TR1B Bloc 7 App337		125		Appartement		54	54	340	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 7 App338		126 - 126 ^e		Appartement	3eme étage	47	53	334	13.37	45	dont 6m ² en surplomb
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		106	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur		36	36				
			114	Vide		18	18				
			107-107 ^e	Murs,Piliers,Gaines		38	41				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				402	411	1990	79,70	270	



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Act Melloul

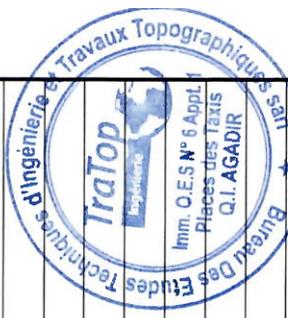
Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite : Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Pour Mémoire			
Total des 3eme étages des autres immeubles P2 :	1468	1516	
Total du Titre P2 :	1870	1927	
Total des 3eme étages des autres immeubles P1 :	1075	1097	
Total du Titre :	2945	3024	



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 7)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB				
Maskani TR1B Bloc 7 App433	61873/60	127		Appartement	4eme étage	51	51	321	12.86	44	
				Appartement							
				Appartement							
				Appartement							
				Appartement							
				Appartement							
				Appartement							
				Appartement							
Maskani TR1B Bloc 7 App435	129		Appartement		54	54	340	13.62	46	dont 1m ² en balcon	
Maskani TR1B Bloc 7 App436	130		Appartement		53	53	334	13.37	45		
Maskani TR1B Bloc 7 App437	131		Appartement		54	54	340	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 7 App438	132 - 132 ^a		Appartement		47	54	340	13.62	46	dont 6m ² en surplomb et Balcon	
Maskani Tranche 1B- ILOT 2 ET ILOT 3					36	36					
					18	18					
					38	41					
					402	412	1996	79,95	271		
Total immeuble :											
Pour Mémoire											
Total des 4eme étages des autres immeubles P2 :											
Total du Titre P2 :											
Total des 4eme étages des autres immeubles P1 :											
Total du Titre :											
terrasse : A partir de la Côte 16.30											
Maskani Tranche 1B- ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	133 - 133 ^a		Terrasse Accessible	terrasse	300	301				dont 1m ² en surplomb
				Cage d'escaliers et Local Technique							
				Terrasses Inaccessibles							
						22	22				
						28	36				dont 8m ² en surplomb



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, de Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 7)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		114	Vide		18	18				
			135°	Auvent		0	1				dont 1m ² en surplomb
			107-107°	Murs, Piliers, Gaines		34	39				
Total immeuble :						402	417	10000			
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles P2 :						1468	1540				
Total du Titre P2 :						1870	1957				
Total des terrasses des autres immeubles P1 :						1075	1111				
Total du Titre :						2945	3068				



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 8)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE		ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000			
Maskani TR1B Bloc 8 Com10		136		Commerce	rez de chaussée	33	33	206	8.32	28			
Maskani TR1B Bloc 8 Com11		137		Commerce		28	28	175	7.06	24			
Maskani TR1B Bloc 8 Com12		138		Commerce		29	29	181	7.31	25			
Maskani TR1B Bloc 8 Com13		139		Commerce		24	24	150	6.05	21			
Maskani TR1B Bloc 8 Com14		140		Commerce		30	30	188	7.57	26			
Maskani TR1B Bloc 8 Com15		141		Commerce		21	21	131	5.30	18			
Maskani TR1B Bloc 8 Com16		142		Commerce		31	31	194	7.82	27			
Maskani TR1B Bloc 8 App32		143		Appartement		61	61	381	15.38	52		dont 9m ² de la cour	
Maskani TR1B Bloc 8 App33		144		Appartement		60	60	375	15.13	52		dont 9m ² de la cour	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	145		Entrée, Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		47	47						
		146		Murs, Piliers, Gaines		32	32						
		Total immeuble :				396	396	1981	79.94	273			
Pour Mémoire													
		Total des rez de chaussées des autres immeubles P2 :				1474	1474						



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inzggane Al Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Total du Titre P2 :	1870	1870		
Total des rez de chaussées des autres immeubles P1 :	1075	1075		
Total du Titre :	2945	2945		



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 8)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
1er étage : de la côte 3.90 à la côte 6.80												
Maskani TR1B Bloc 8 App139		147		Appartement	1er étage	53	53	331	13.37	45		
Maskani TR1B Bloc 8 App140		148		Appartement		56	56	351	14.12	49	dont 2m ² en balcon	
Maskani TR1B Bloc 8 App141		149 - 149 ^a		Appartement		50	56	351	14.12	49	dont 6m ² en surplomb et 2m ² en balcon	
Maskani TR1B Bloc 8 App142		150 - 150 ^a		Appartement		52	56	351	14.12	49	dont 4m ² en surplomb et 4m ² en balcon	
Maskani TR1B Bloc 8 App143		151 - 151 ^a		Appartement		51	54	338	13.62	46	dont 3m ² en surplomb et 1m ² en balcon	
Maskani TR1B Bloc 8 App144		152		Appartement		51	51	319	12.86	44		
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	145		Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur		36	36					
		153		Vide sur Cour		12	12					
		146-146 ^a		Murs,Piliers,Gaines		35	42					dont 7m ² en surplomb
Total immeuble :						396	416	2041	82,21	282		
Pour Mémoire												
Total des 1er étages des autres immeubles P2 :						1474	1511					
Total du Titre P2 :						1870	1927					
Total des 1er étages des autres immeubles P1 :						1075	1094					
Total du Titre :						2945	3021					
2eme étage : de la côte 7.00 à la côte 9.90												



Agence Nationale de la Conservation
Foncière du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Algezane Ait Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite : Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Maskani TR1B Bloc 8 App239	154		Appartement	Zeme étage		53	53	331	13.37	45
Maskani TR1B Bloc 8 App240	155		Appartement			54	54	338	13.62	46
Maskani TR1B Bloc 8 App241	156 - 156°		Appartement			47	54	338	13.62	46
										dont 7m ² en surplomb



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 8)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR1B Bloc 8 App242		157 - 157 ^a		Appartement	Zeme étage	50	54	338	13.62	46	dont 4m ² en surplomb et 1m ² de balcon
Maskani TR1B Bloc 8 App243		158 - 158 ^a		Appartement		50	53	331	13.37	45	dont 3m ² en surplomb
Maskani TR1B Bloc 8 App244		159		Appartement		51	51	319	12.86	44	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		145 153 146-146 ^a	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur Vide Murs, Piliers, Gains		36 22 33	36 22 39				
Total immeuble :						396	416	1995	80,46	272	
Pour Mémoire											
Total des 2eme étages des autres immeubles P2 :						1474	1517				
Total du Titre P2 :						1870	1933				
Total des 2eme étages des autres immeubles P1 :						1075	1100				
Total du Titre :						2945	3033				
3eme étage : de la côte 10.10 à la côte 13.00											
Maskani TR1B Bloc 8 App339		160		Appartement	3eme étage	53	53	331	13.37	45	
Maskani TR1B Bloc 8 App340		161		Appartement		54	54	338	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 8 App341		162 - 162 ^a		Appartement		47	54	338	13.62	46	dont 7m ² en surplomb
Maskani TR1B		163 - 163 ^a		Appartement		50	54	338	13.62	46	dont 4m ² en surplomb et 1m ²



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, d'Assises et de la
Service de Cadastre d'Ingénierie et de la
Ingénierie et de la Conservation
Foncière, d'Assises et de la
Service de Cadastre d'Ingénierie et de la



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 8)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	153		Vide		22	22				
		146-146 ^a		Murs,Piliers,Gaines		33	39				dont 6m ² en surplomb
		Total immeuble :				396	416	1995	80,46	272	
Pour Mémoire											
		Total des 3eme étages des autres immeubles P2 :				1474	1511				
		Total du Titre P2 :				1870	1927				
		Total des 3eme étages des autres immeubles P1 :				1075	1097				
		Total du Titre :				2945	3024				
4eme étage : de la côte 13.20 à la côte 16.10											
Maskani TR1B Bloc 8 App439		166		Appartement		53	53	331	13.37	45	
Maskani TR1B Bloc 8 App440		167		Appartement		54	54	338	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 8 App441		168 - 168 ^a		Appartement		47	53	331	13.37	45	dont 5m ² en surplomb et 1m ² de balcon
Maskani TR1B Bloc 8 App442		169 - 169 ^a		Appartement		50	54	338	13.62	46	dont 4m ² en surplomb et 1m ² en balcon
Maskani TR1B Bloc 8 App443		170 - 170 ^a		Appartement		50	53	331	13.37	45	dont 3m ² en surplomb
Maskani TR1B Bloc 8 App444		171		Appartement		51	51	319	12.86	44	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	145		Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur		36	36				
		153		Vide		22	22				
		146-146 ^a		Murs,Piliers,Gaines		33	39				dont 6m ² en surplomb
		Total immeuble :				396	415	1988	80,21	271	



Agence Nationale de la Conservation
 Foncière et cadastrale de la
 Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Pour Mémoire			
Total des 4eme étages des autres immeubles P2 :	1474	1514	
Total du Titre P2 :	1870	1929	
Total des 4eme étages des autres immeubles P1 :	1075	1096	
Total du Titre :	2945	3025	



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 8)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE		ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60			172	terrasse	terrasse	293	293				
				145			22	22				
				173 - 173 ³			26	43				dont 17m ² en surplomb
				174 ⁿ			0	1				dont 1m ² en surplomb
				153			20	20				
				146-146 ⁿ			35	40				dont 5m ² en surplomb
				Total immeuble :					396		419	
Pour Mémoire												
							1474	1538				
				Total des terrasses des autres immeubles P2 :			1870	1957				
				Total du Titre P2 :			1075	1111				
				Total des terrasses des autres immeubles P1 :			2945	3068				
				Total du Titre :								



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 9)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			AVEC SURPLOMB	Intérieur du titre		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
rez de chaussée : de la côte 0.20 à la côte 3.70 et de la côte 0.70 à la côte 3.70												
Maskani TR1B Bloc 9 Com17		175		Commerce	rez de chaussée	30	30	278	7.57	26		
Maskani TR1B Bloc 9 Com18		176		Commerce		23	23	213	5.80	20		
Maskani TR1B Bloc 9 Com19		177		Commerce		20	20	186	5.04	17		
Maskani TR1B Bloc 9 Com20		178		Commerce		18	18	167	4.54	15		
Maskani TR1B Bloc 9 App034		179		Appartement		61	61	565	15.38	52	dont 8m ² de la cour	
Maskani TR1B Bloc 9 App035		180		Appartement		57	57	529	14.38	50	dont 8m ² de la cour	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3			181	Entrée, Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		40	40					
			182	Murs, Piliers, Gains		27	27					
Total immeuble :						276	276	1938	52,71	180		
Pour Mémoire												
Total des rez de chaussées des autres immeubles P2 :						1594	1594					
Total du Titre P2 :						1870	1870					
Total des rez de chaussées des autres immeubles P1 :						1075	1075					
Total du Titre :						2945	2945					
1er étage : de la côte 3.90 à la côte 6.80												



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

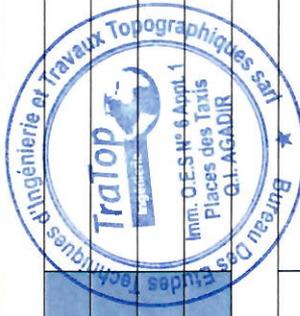
Maskani TR1B Bloc 9 App145	183	Appartement	1er étage				55	55	510	13.87	47	dont 2m ² en balcon
Maskani TR1B Bloc 9 App146	184	Appartement					54	54	501	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 9 App147	185	Appartement					54	54	501	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 9 App148	186	Appartement					55	55	510	13.87	47	dont 2m ² en balcon



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 9)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	181	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur	22	22						
		187	Vide sur Cour	11	11						
		182-182 ^a	Murs, Piliers, Gaines	25	28						dont 3m ² en surplomb
Total immeuble :				276	279		2022	54,98	186		
Pour Mémoire											
Total des 1er étages des autres immeubles P2 :				1594	1648						
Total du Titre P2 :				1870	1927						
Total des 1er étages des autres immeubles P1 :				1075	1094						
Total du Titre :				2945	3021						
Zeme étage : de la côte 7.00 à la côte 9.90											
Maskani TR1B Bloc 9 App245	188		Appartement	54	54		501	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 9 App246	189 - 189 ^a		Appartement	54	57		529	14.38	50		dont 3m ² en surplomb et balcon
Maskani TR1B Bloc 9 App247	190 - 190 ^a		Appartement	54	55		510	13.87	47		dont 1m ² en surplomb et balcon
Maskani TR1B Bloc 9 App248	191 - 191 ^a		Appartement	54	55		510	13.87	47		dont 1m ² en surplomb et balcon
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	181	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur	22	22						
		187	Vide	15	15						
		182-182 ^a	Murs, Piliers, Gaines	23	27						dont 4m ² en surplomb
Total immeuble :				276	285		2050	55,74	190		
Pour Mémoire											



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Total des 2eme étages des autres immeubles P2 :	1594	1648		
Total du Titre P2 :	1870	1933		
Total des 2eme étages des autres immeubles P1 :	1075	1100		
Total du Titre :	2945	3033		



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ①
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 9)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR1B Bloc 9 App345		192		Appartement	3eme étage	54	54	501	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 9 App346		193		Appartement		54	54	501	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 9 App347		194		Appartement		54	54	501	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 9 App348		195		Appartement		54	54	501	13.62	46	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	181		Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur	22	22					
		187		Vide	15	15					
		182-182 ^a		Murs, Piliers, Gaines	23	26					dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				276	279	2004	54,48	184	
Pour Mémoire											
		Total des 3eme étages des autres immeubles P2 :				1594	1648				
		Total du Titre P2 :				1870	1927				
		Total des 3eme étages des autres immeubles P1 :				1075	1097				
		Total du Titre :				2945	3024				
4eme étage : de la côte 13.20 à la côte 16.10											
Maskani TR1B Bloc 9 App445		196		Appartement	4eme étage	54	54	501	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 9 App446		197		Appartement		53	53	492	13.37	45	



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Maskani TR1B Bloc 9 App447	198		Appartement	53	53	492	13.37	45
Maskani TR1B Bloc 9 App448	199		Appartement	54	54	501	13.62	46
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	181	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur	22	22			



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ①
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Mellou

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 9)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		187	Vide		15	15					
			182-182 ^a	Murs, Piliers, Gains		25	28				dont 3m ² en surplomb	
		Total immeuble :			276	279	1986	53,98	182			
Pour Mémoire												
Total des 4eme étages des autres immeubles P2 :						1594	1650					
Total du Titre P2 :						1870	1929					
Total des 4eme étages des autres immeubles P1 :						1075	1096					
Total du Titre :						2945	3025					
terrasse : A partir de la Côte 16.30												
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	200		Terrasse Accessible	terrasse	195	195					
		181		Cage d'escaliers et Local Technique		23	23					
		201 - 201 ^a		Terrasse Inaccessible		17	25					dont 8m ² en surplomb
		187		Vide		15	15					
		182-182 ^a		Murs, Piliers, Gains		26	32					dont 6m ² en surplomb
		Total immeuble :						276	290	10000		
Pour Mémoire												
Total des terrasses des autres immeubles P2 :						1594	1667					
Total du Titre P2 :						1870	1957					
Total des terrasses des autres immeubles P1 :						1075	1111					
Total du Titre :						2945	3068					



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 10)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
rez de chaussée : de la côte 0.20 à la côte 3.70 et de la côte 0.70 à la côte 3.70											
Maskani TR1B Bloc 10 Com21		202		Commerce		30	30	188	7.57	26	
Maskani TR1B Bloc 10 Com22		203		Commerce		21	21	131	5.30	18	
Maskani TR1B Bloc 10 Com23		204		Commerce		30	30	188	7.57	26	
Maskani TR1B Bloc 10 Com24		205		Commerce		24	24	150	6.05	21	
Maskani TR1B Bloc 10 Com25		206		Commerce		31	31	194	7.82	27	
Maskani TR1B Bloc 10 App036		207		Appartement		60	60	375	15.13	52	dont 9m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 10 App037		208		Appartement		58	58	363	14.63	50	dont 5m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 10 App038		209		Appartement		57	57	356	14.38	50	dont 4m ² de la cour
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	210		Entrée,Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur		53	53				
		211		Murs,Piliers,Gaines		32	32				
Total immeuble :						396	396	1945	78.45	270	
Pour Mémoire											
Total des rez de chaussées des autres immeubles P2 :						1474	1474				
Total du Titre P2 :						1870	1870				
Total des rez de chaussées des autres immeubles P1 :						1075	1075				
Total du Titre :						2945	2945				



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite : Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

1er étage : de la côte 3.90 à la côte 6.80										
Appartement	212		Appartement	1er étage	51	51	319	12.86	44	
Maskani TR1B Bloc 10 App149			Appartement		51		319	12.86	44	
Maskani TR1B Bloc 10 App150	213 - 213°		Appartement		51	54	338	13.62	46	dont 3m ² en surplomb et balcon



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 10)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR1B Bloc 10 App151	61873/60	214 - 214 ^a		Appartement	1er étage	53	57	356	14.38	50	dont 4m ² en surplomb et balcon
Maskani TR1B Bloc 10 App152		215		Appartement		54	54	338	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 10 App153		216		Appartement		55	55	344	13.87	47	
Maskani TR1B Bloc 10 App154		217 - 217 ^a		Appartement		50	56	350	14.12	49	dont 6m ² en surplomb
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3				Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur	37	37					
				Vide sur Cour	12	12					
				Murs, Piliers, Gains	33	38					dont 5m ² en surplomb
Total immeuble :						396	414	2045	82,47	282	
Pour Mémoire											
Total des 1er étages des autres immeubles P2 :						1474	1513				
Total du Titre P2 :						1870	1927				
Total des 1er étages des autres immeubles P1 :						1075	1094				
Total du Titre :						2945	3021				
2eme étage : de la côte 7.00 à la côte 9.90											
Maskani TR1B Bloc 10 App249	61873/60	219		Appartement	2eme étage	51	51	319	12.86	44	
Maskani TR1B Bloc 10 App250		220 - 220 ^a		Appartement		50	53	331	13.37	45	dont 3m ² en surplomb
Maskani TR1B		221 - 221 ^a		Appartement		50	54	338	13.62	46	dont 4m ² en surplomb et



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Service du Cadastre d'Agadane et Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite : Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Bloc 10 App251											balcon
Maskani TR1B Bloc 10 App252	222						54	54	338	13.62	46
Maskani TR1B Bloc 10 App253	223						55	55	344	13.87	47
Maskani TR1B Bloc 10 App254	224 - 224 ^a						47	53	331	13.37	45
											dont 6m ² en surplomb



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 10)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		210	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur		37	37				
			218	Vide		19	19				
			211-211 ^a	Murs,Piliers,Gaines		33	38				
		Total immeuble :				396	414	2001	80,71	273	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étages des autres immeubles P2 :				1474	1519				
		Total du Titre P2 :				1870	1933				
		Total des 2eme étages des autres immeubles P1 :				1075	1100				
		Total du Titre :				2945	3033				
3eme étage : de la côte 10.10 à la côte 13.00											
Maskani TR1B Bloc 10 App349		225		Appartement		51	51	319	12.86	44	
Maskani TR1B Bloc 10 App350		226 - 226 ^a		Appartement		50	53	331	13.37	45	dont 3m ² en surplomb
Maskani TR1B Bloc 10 App351		227 - 227 ^a		Appartement		50	54	338	13.62	46	dont 4m ² en surplomb et balcon
Maskani TR1B Bloc 10 App352		228		Appartement		54	54	338	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 10 App353		229		Appartement		55	55	344	13.87	47	
Maskani TR1B Bloc 10 App354		230 - 230 ^a		Appartement		47	53	331	13.37	45	dont 6m ² en surplomb
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		210	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur		37	37				
			218	Vide		19	19				
			211-211 ^a	Murs,Piliers,Gaines		33	38				



3eme étage

Agence Nationale de la Conservation
Fonciers, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Total immeuble :	396	414	2001	80,71	273
Pour Mémoire					
Total des 3eme étages des autres immeubles P2 :	1474	1513			
Total du Titre P2 :	1870	1927			
Total des 3eme étages des autres immeubles P1 :	1075	1097			
Total du Titre :	2945	3024			



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 10)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR1B Bloc 10 App449 Maskani TR1B Bloc 10 App450 Maskani TR1B Bloc 10 App451 Maskani TR1B Bloc 10 App452 Maskani TR1B Bloc 10 App453 Maskani TR1B Bloc 10 App454	61873/60	231		Appartement	4eme étage	51	51	319	12.86	44		
		232 - 232 ^a		Appartement		50	52	325	13.11	45	dont 2m ² en surplomb	
		233 - 233 ^a		Appartement		50	55	344	13.87	47	dont 5m ² en surplomb et balcon	
		234		Appartement		54	54	338	13.62	46		
		235		Appartement		55	55	344	13.87	47		
		236 - 236 ^a		Appartement		48	54	338	13.62	46	dont 5m ² en surplomb et 1m ² de balcon	
		210	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur	37		37						
		218	Vide	19		19						
		211-211 ^a	Murs,Piliers,Gaines	32	39					dont 7m ² en surplomb		
Total immeuble :						396	416	2008	80,95	275		
Pour Mémoire												
Total des 4eme étages des autres immeubles P2 :						1474	1513					
Total du Titre P2 :						1870	1929					
Total des 4eme étages des autres immeubles P1 :						1075	1096					
Total du Titre :						2945	3025					
						terrasse : A partir de la Côte 16.30						



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	Terrasse Accessible		Terrasse		298	298	21	21	42	dont 18m ² en surplomb
		237	Cage d'escaliers et Local Technique	298	298						
	210			21	21						
	238 - 238 ^a		Terrasses Inaccessibles	24	42						



Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 10)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		239°	Auvent		0	1				dont 1m ² en surplomb	
				218	Vide		16	16				
				211-211°	Murs,Piliers,Gaines		36	41				
Total immeuble :						396	419	10000				
Pour Mémoire												
Total des terrasses des autres immeubles P2 :						1474	1538					
Total du Titre P2 :						1870	1957					
Total des terrasses des autres immeubles P1 :						1075	1111					
Total du Titre :						2945	3068					



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ①
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 11)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR1B Bloc 11 App039	240			Appartement	rez de chaussée	56	56	361	14.12	49	dont 5m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 11 App040	241			Appartement		58	58	374	14.63	50	dont 5m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 11 App041	242			Appartement		53	53	342	13.37	45	
Maskani TR1B Bloc 11 App042	243			Appartement		55	55	355	13.87	47	dont 4m ² de la cour
Maskani TR1B Bloc 11 App043	244			Appartement		54	54	348	13.62	46	dont 4m ² de la cour
				Local Syndic		32	32				
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	245		Entrée,Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur	53	53					
		246		Murs,Piliers,Gaines	39	39					
		247			400	400	1780	69,61	237		
Total immeuble :						Pour Mémoire					
Total des rez de chaussées des autres immeubles P2 :						1470	1470				
Total du Titre P2 :						1870	1870				
Total des rez de chaussées des autres immeubles P1 :						1075	1075				
Total du Titre :						2945	2945				
1er étage : de la côte 3.40 à la côte 6.30											
Maskani TR1B Bloc 11 App155	248 - 248 ^a			Appartement	1 ^{er} étage	49	53	342	13.37	45	dont 4m ² en surplomb



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Maskani TR1B Bloc 11 App156	249	Appartement	54	54	348	13.62	46
Maskani TR1B Bloc 11 App157	250	Appartement	54	54	348	13.62	46
Maskani TR1B Bloc 11 App158	251	Appartement	54	54	348	13.62	46 dont 1m ² en balcon



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre à Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 11)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			AVEC SURPLOMB	Intérieur du titre		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani TR1B Bloc 11 App159	252			Appartement	1er étage	52	52	335	13.11	45	
Maskani TR1B Bloc 11 App160	253		Appartement	51		51	329	12.86	44		
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3		246		Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		36	36				
		254		Recule		1	1				
		255		Vide sur Cour	12	12					
		247-247*		Murs, Piliers, Gains	37	40					dont 3m ² en surplomb
Total immeuble :						400	407	2050	80,20	272	
Pour Mémoire											
Total des 1er étages des autres immeubles P2 :						1470	1520				
Total du Titre P2 :						1870	1927				
Total des 1er étages des autres immeubles P1 :						1075	1094				
Total du Titre :						2945	3021				
2eme étage : de la côte 6.50 à la côte 9.40											
Maskani TR1B Bloc 11 App255	256 - 256*			Appartement	2eme étage	49	53	342	13.37	45	dont 4m ² en surplomb
Maskani TR1B Bloc 11 App256	257		Appartement	54		54	348	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 11 App257	258		Appartement	54		54	348	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 11 App258	259		Appartement	55		55	355	13.87	47	dont 1m ² en balcon	



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Maskani TR1B Bloc 11.App259	260		Appartement	52	52	335	13.11	45	
Maskani TR1B Bloc 11.App260	261		Appartement	51	51	329	12.86	44	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3		246	Cage d'escaliers,Hall et Ascenseur	36	36				



Agence Nationale de la Conservation
Fonciers, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 11)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		255	Vide		13	13				
			247-247 ^a	Murs, Piliers, Gains		36	39				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				400	407	2057	80,45	273	
Pour Mémoire											
		Total des 2eme étages des autres immeubles P2 :				1470	1526				
		Total du Titre P2 :				1870	1933				
		Total des 2eme étages des autres immeubles P1 :				1075	1100				
		Total du Titre :				2945	3033				
3eme étage : de la côte 9.60 à la côte 12.50											
Maskani TR1B Bloc 11 App355		262 - 262 ^a		Appartement		49	53	342	13.37	45	dont 4m ² en surplomb
Maskani TR1B Bloc 11 App356		263		Appartement		54	54	348	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 11 App357		264		Appartement		54	54	348	13.62	46	
Maskani TR1B Bloc 11 App358		265		Appartement		55	55	355	13.87	47	dont 1m ² en balcon
Maskani TR1B Bloc 11 App359		266		Appartement		52	52	335	13.11	45	
Maskani TR1B Bloc 11 App360		267		Appartement		51	51	329	12.86	44	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		246	Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		36	36				
			255	Vide		13	13				
			247-247 ^a	Murs, Piliers, Gains		36	39				dont 3m ² en surplomb
		Total immeuble :				400	407	2057	80,45	273	



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Pour Mémoire			
Total des 3eme étages des autres immeubles P2 :	1470	1520	
Total du Titre P2 :	1870	1927	
Total des 3eme étages des autres immeubles P1 :	1075	1097	
Total du Titre :	2945	3024	



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ①
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 11)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
Maskani TR1B Bloc 11 App455		268 - 268 ^a		Appartement	4eme étage	49	54	348	13.62	46	dont 4m ² en surplomb et 1m ² de balcon	
Maskani TR1B Bloc 11 App456		269		Appartement		54	54	348	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 11 App457		270		Appartement		54	54	348	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 11 App458		271		Appartement		54	54	348	13.62	46		
Maskani TR1B Bloc 11 App459		272		Appartement		52	52	335	13.11	45		
Maskani TR1B Bloc 11 App460		273		Appartement		51	51	329	12.86	44		
		246		Cage d'escaliers, Hall et Ascenseur		36	36					
		255		Vide		12	12					
		247-247 ^a		Murs, Piliers, Gaines	38	40					dont 2m ² en surplomb	
		Total immeuble :			400	407	2056	80,45	273			
		Pour Mémoire										
		Total des 4eme étages des autres immeubles P2 :				1470	1522					
		Total du Titre P2 :				1870	1929					
		Total des 4eme étages des autres immeubles P1 :				1075	1096					
		Total du Titre :				2945	3025					
		terrasse : A partir de la Côte 15.80										



Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60	Terrasse Accessible		terrasse		301	302	dont 1m ² en surplomb
		274 - 274°	Cage d'escaliers et Local Technique	21	21			
		275 - 275°	Terrasses Inaccessibles	31	36			
								dont 5m ² en surplomb



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie ①
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision Titre 61873/60 (Bloc 11)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		IMMEUBLE Tantièmes d'indivision AU 1/10000	ENSEMBLE D'IMMEUBLES		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB		Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3	61873/60		276 ^a	Auvent		0	1				dont 1m ² en surplomb
			255	Vide		12	12				
			247-247 ^b	Murs, Piliers, Gaines		35	40				
Total immeuble :						400	412	10000			
Pour Mémoire											
Total des terrasses des autres immeubles P2 :						1470	1545				
Total du Titre P2 :						1870	1957				
Total des terrasses des autres immeubles P1 :						1075	1111				
Total du Titre :						2945	3068		2945	10000	



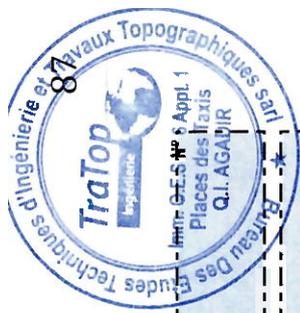


TABLEAU DU NOMBRE DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61873/60

(Bloc 4)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
1	1	R.D.C	Studio	38	2,39	0,33
2	2	R.D.C	Appartement	55	3,47	0,47
3	3	R.D.C	Appartement	56	3,53	0,49
4	4	R.D.C	Appartement	53	3,34	0,45
5	5	R.D.C	Appartement	55	3,47	0,47
6	6	R.D.C	Appartement	54	3,40	0,46
7	9 - 9 ^a	1er étage	Appartement	54	3,40	0,46
8	10	1er étage	Appartement	54	3,40	0,46
9	11	1er étage	Appartement	54	3,40	0,46
10	12	1er étage	Appartement	54	3,40	0,46
11	13	1er étage	Appartement	52	3,29	0,45
12	14	1er étage	Appartement	51	3,21	0,44
13	17 - 17 ^a	2eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
14	18	2eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
15	19	2eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
16	20	2eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
17	21	2eme étage	Appartement	52	3,29	0,45
18	22	2eme étage	Appartement	51	3,21	0,44
19	23 - 23 ^a	3eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
20	24	3eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
21	25	3eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
22	26	3eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
23	27	3eme étage	Appartement	52	3,29	0,45
24	28	3eme étage	Appartement	51	3,21	0,44

Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Topographie
Mars 2014



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61873/60

(Bloc 4) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%)Ensemble d'Immeuble
25	29 - 29 ^a	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
26	30	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
27	31	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
28	32	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
29	33	4eme étage	Appartement	52	3,29	0,45
30	34	4eme étage	Appartement	51	3,21	0,44
TOTAL				1587	100,00	13,59



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61873/60

(Bloc 5)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
31	37	R.D.C	Appartement	53	4,96	0,45
32	38	R.D.C	Appartement	56	5,23	0,49
33	39	R.D.C	Appartement	53	4,96	0,45
34	40	R.D.C	Studio	40	3,75	0,34
35	43	1er étage	Appartement	54	5,06	0,46
36	44	1er étage	Appartement	54	5,06	0,46
37	45	1er étage	Appartement	54	5,06	0,46
38	46	1er étage	Appartement	53	4,96	0,45
39	48 - 48 ^a	2eme étage	Appartement	57	5,33	0,50
40	49	2eme étage	Appartement	54	5,06	0,46
41	50 - 50 ^a	2eme étage	Appartement	56	5,23	0,49
42	51 - 51 ^a	2eme étage	Appartement	54	5,06	0,46
43	52	3eme étage	Appartement	54	5,06	0,46
44	53	3eme étage	Appartement	54	5,06	0,46
45	54	3eme étage	Appartement	54	5,06	0,46
46	55	3eme étage	Appartement	53	4,96	0,45
47	56	4eme étage	Appartement	54	5,06	0,46
48	57	4eme étage	Appartement	54	5,06	0,46
49	58	4eme étage	Appartement	54	5,06	0,46
50	59	4eme étage	Appartement	53	4,96	0,45
TOTAL				1068	100,00	9,13

Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
Bureau du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61873/60

(Bloc 6)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Résidence
51	62	R.D.C	Commerce	29	1,81	0,25
52	63	R.D.C	Commerce	28	1,74	0,24
53	64	R.D.C	Commerce	34	2,12	0,29
54	65	R.D.C	Appartement	55	3,42	0,47
55	66	R.D.C	Appartement	55	3,42	0,47
56	67	R.D.C	Appartement	54	3,36	0,46
57	68	R.D.C	Appartement	62	3,87	0,53
58	71	1er étage	Appartement	52	3,24	0,45
59	72	1er étage	Appartement	53	3,30	0,45
60	73	1er étage	Appartement	54	3,36	0,46
61	74	1er étage	Appartement	54	3,36	0,46
62	75	1er étage	Appartement	58	3,62	0,50
63	76 - 76 ^a	1er étage	Appartement	56	3,50	0,49
64	78	2eme étage	Appartement	51	3,18	0,44
65	79	2eme étage	Appartement	53	3,30	0,45
66	80	2eme étage	Appartement	55	3,42	0,47
67	81	2eme étage	Appartement	54	3,36	0,46
68	82	2eme étage	Appartement	55	3,42	0,47
69	83 - 83 ^a	2eme étage	Appartement	53	3,30	0,45
70	84	3eme étage	Appartement	51	3,18	0,44
71	85	3eme étage	Appartement	53	3,30	0,45
72	86	3eme étage	Appartement	55	3,42	0,47
73	87	3eme étage	Appartement	54	3,36	0,46
74	88	3eme étage	Appartement	55	3,42	0,47

TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61873/60

(Bloc 6) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
75	89 - 89 ^a	3eme étage	Appartement	53	3,30	0,45
76	90	4eme étage	Appartement	51	3,18	0,44
77	91	4eme étage	Appartement	53	3,30	0,45
78	92	4eme étage	Appartement	54	3,36	0,46
79	93	4eme étage	Appartement	54	3,36	0,46
80	94	4eme étage	Appartement	55	3,42	0,47
81	95 - 95 ^a	4eme étage	Appartement	53	3,30	0,45
TOTAL				1606	100,00	13,73



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Melloul

TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61873/60

(Bloc 7)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
82	99	R.D.C	Commerce	29	1,83	0,25
83	100	R.D.C	Commerce	28	1,76	0,24
84	101	R.D.C	Commerce	34	2,14	0,29
85	102	R.D.C	Appartement	54	3,40	0,46
86	103	R.D.C	Appartement	56	3,51	0,49
87	104	R.D.C	Appartement	54	3,40	0,46
88	105	R.D.C	Appartement	61	3,83	0,52
89	108	1er étage	Appartement	51	3,21	0,44
90	109	1er étage	Appartement	52	3,27	0,45
91	110	1er étage	Appartement	54	3,40	0,46
92	111	1er étage	Appartement	53	3,34	0,45
93	112	1er étage	Appartement	57	3,58	0,50
94	113 - 113 ^a	1er étage	Appartement	56	3,51	0,49
95	115	2eme étage	Appartement	51	3,21	0,44
96	116	2eme étage	Appartement	52	3,27	0,45
97	117	2eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
98	118	2eme étage	Appartement	53	3,34	0,45
99	119	2eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
100	120 - 120 ^a	2eme étage	Appartement	53	3,34	0,45
101	121	3eme étage	Appartement	51	3,21	0,44
102	122	3eme étage	Appartement	51	3,21	0,44
103	123	3eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
104	124	3eme étage	Appartement	53	3,34	0,45
105	125	3eme étage	Appartement	54	3,40	0,46



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61873/60

(Bloc 7) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
106	126 - 126 ^a	3eme étage	Appartement	53	3,34	0,45
107	127	4eme étage	Appartement	51	3,21	0,44
108	128	4eme étage	Appartement	51	3,21	0,44
109	129	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
110	130	4eme étage	Appartement	53	3,34	0,45
111	131	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
112	132 - 132 ^a	4eme étage	Appartement	54	3,40	0,46
TOTAL				1589	100,00	13,62



Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Ait Mellouj



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61873/60

(Bloc 8)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
113	136	R.D.C	Commerce	33	2,06	0,28
114	137	R.D.C	Commerce	28	1,75	0,24
115	138	R.D.C	Commerce	29	1,81	0,25
116	139	R.D.C	Commerce	24	1,50	0,21
117	140	R.D.C	Commerce	30	1,88	0,26
118	141	R.D.C	Commerce	21	1,31	0,18
119	142	R.D.C	Commerce	31	1,94	0,27
120	143	R.D.C	Appartement	61	3,81	0,52
121	144	R.D.C	Appartement	60	3,75	0,52
122	147	1er étage	Appartement	53	3,31	0,45
123	148	1er étage	Appartement	56	3,51	0,49
124	149 - 149 ^a	1er étage	Appartement	56	3,51	0,49
125	150 - 150 ^a	1er étage	Appartement	56	3,51	0,49
126	151 - 151 ^a	1er étage	Appartement	54	3,38	0,46
127	152	1er étage	Appartement	51	3,19	0,44
128	154	2eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
129	155	2eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
130	156 - 156 ^a	2eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
131	157 - 157 ^a	2eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
132	158 - 158 ^a	2eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
133	159	2eme étage	Appartement	51	3,19	0,44
134	160	3eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
135	161	3eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
136	162 - 162 ^a	3eme étage	Appartement	54	3,38	0,46



TABLEAU DU NOMBRE DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61873/60

(Bloc 8) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
137	163 - 163 ^a	3eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
138	164 - 164 ^a	3eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
139	165	3eme étage	Appartement	51	3,19	0,44
140	166	4eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
141	167	4eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
142	168 - 168 ^a	4eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
143	169 - 169 ^a	4eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
144	170 - 170 ^a	4eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
145	171	4eme étage	Appartement	51	3,19	0,44
TOTAL				1599	100,00	13,70

Agence Nationale de la Conservation
Foncière, du Cadastre et de la
Cartographie
Service du Cadastre d'Inezgane Alt Melloul



TABLEAU DU NOMBRE DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61873/60

(Bloc 9)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
146	175	R.D.C	Commerce	30	2,78	0,26
147	176	R.D.C	Commerce	23	2,13	0,20
148	177	R.D.C	Commerce	20	1,86	0,17
149	178	R.D.C	Commerce	18	1,67	0,15
150	179	R.D.C	Appartement	61	5,65	0,52
151	180	R.D.C	Appartement	57	5,29	0,50
152	183	1er étage	Appartement	55	5,10	0,47
153	184	1er étage	Appartement	54	5,01	0,46
154	185	1er étage	Appartement	54	5,01	0,46
155	186	1er étage	Appartement	55	5,10	0,47
156	188	2eme étage	Appartement	54	5,01	0,46
157	189 - 189 ^a	2eme étage	Appartement	57	5,29	0,50
158	190 - 190 ^a	2eme étage	Appartement	55	5,10	0,47
159	191 - 191 ^a	2eme étage	Appartement	55	5,10	0,47
160	192	3eme étage	Appartement	54	5,01	0,46
161	193	3eme étage	Appartement	54	5,01	0,46
162	194	3eme étage	Appartement	54	5,01	0,46
163	195	3eme étage	Appartement	54	5,01	0,46
164	196	4eme étage	Appartement	54	5,01	0,46
165	197	4eme étage	Appartement	53	4,92	0,45
166	198	4eme étage	Appartement	53	4,92	0,45
167	199	4eme étage	Appartement	54	5,01	0,46
TOTAL				1078	100,00	9,22

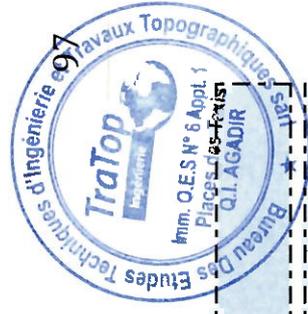


TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

(Bloc 10)

T.F N°: 61873/60

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
168	202	R.D.C	Commerce	30	1,88	0,26
169	203	R.D.C	Commerce	21	1,31	0,18
170	204	R.D.C	Commerce	30	1,88	0,26
171	205	R.D.C	Commerce	24	1,50	0,21
172	206	R.D.C	Commerce	31	1,94	0,27
173	207	R.D.C	Appartement	60	3,75	0,52
174	208	R.D.C	Appartement	58	3,63	0,50
175	209	R.D.C	Appartement	57	3,56	0,50
176	212	1er étage	Appartement	51	3,19	0,44
177	213 - 213 ^a	1er étage	Appartement	54	3,38	0,46
178	214 - 214 ^a	1er étage	Appartement	57	3,56	0,50
179	215	1er étage	Appartement	54	3,38	0,46
180	216	1er étage	Appartement	55	3,44	0,47
181	217 - 217 ^a	1er étage	Appartement	56	3,50	0,49
182	219	2eme étage	Appartement	51	3,19	0,44
183	220 - 220 ^a	2eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
184	221 - 221 ^a	2eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
185	222	2eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
186	223	2eme étage	Appartement	55	3,44	0,47
187	224 - 224 ^a	2eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
188	225	3eme étage	Appartement	51	3,19	0,44
189	226 - 226 ^a	3eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
190	227 - 227 ^a	3eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
191	228	3eme étage	Appartement	54	3,38	0,46

Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Partage des Biens
Service du Cadastre d'Almazane Aïn Melloul





TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61873/60

(Bloc 10) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
192	229	3eme étage	Appartement	55	3,44	0,47
193	230 - 230 ^a	3eme étage	Appartement	53	3,31	0,45
194	231	4eme étage	Appartement	51	3,19	0,44
195	232 - 232 ^a	4eme étage	Appartement	52	3,25	0,45
196	233 - 233 ^a	4eme étage	Appartement	55	3,44	0,47
197	234	4eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
198	235	4eme étage	Appartement	55	3,44	0,47
199	236 - 236 ^a	4eme étage	Appartement	54	3,38	0,46
TOTAL				1599	100,00	13,73



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F.N°: 61873/60

(Bloc 11)

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%)Ensemble d'Immeuble
200	240	R.D.C	Appartement	56	3,61	0,49
201	241	R.D.C	Appartement	58	3,74	0,50
202	242	R.D.C	Appartement	53	3,42	0,45
203	243	R.D.C	Appartement	55	3,55	0,47
204	244	R.D.C	Appartement	54	3,48	0,46
205	248 - 248 ^a	1er étage	Appartement	53	3,42	0,45
206	249	1er étage	Appartement	54	3,48	0,46
207	250	1er étage	Appartement	54	3,48	0,46
208	251	1er étage	Appartement	54	3,48	0,46
209	252	1er étage	Appartement	52	3,35	0,45
210	253	1er étage	Appartement	51	3,29	0,44
211	256 - 256 ^a	2eme étage	Appartement	53	3,42	0,45
212	257	2eme étage	Appartement	54	3,48	0,46
213	258	2eme étage	Appartement	54	3,48	0,46
214	259	2eme étage	Appartement	55	3,55	0,47
215	260	2eme étage	Appartement	52	3,35	0,45
216	261	2eme étage	Appartement	51	3,29	0,44
217	262 - 262 ^a	3eme étage	Appartement	53	3,42	0,45
218	263	3eme étage	Appartement	54	3,48	0,46
219	264	3eme étage	Appartement	54	3,48	0,46
220	265	3eme étage	Appartement	55	3,55	0,47
221	266	3eme étage	Appartement	52	3,35	0,45
222	267	3eme étage	Appartement	51	3,29	0,44
223	268 - 268 ^a	4eme étage	Appartement	54	3,48	0,46

Agence Nationale de la Conservation Foncière du Maroc
Cartographie
Service du Cadastre et de la Géométrie Ait Melloul



TABLEAU DU NOMBRE DES VOIX DES PROPRIETAIRES

T.F N°: 61873/60

(Bloc 11) Suite

N°	Indice Des parties	Situation	Consistance	Surface avec surplomb	Nombre de Voix (%) Immeuble	Nombre de Voix (%) Ensemble d'Immeuble
224	269	4eme étage	Appartement	54	3,48	0,46
225	270	4eme étage	Appartement	54	3,48	0,46
226	271	4eme étage	Appartement	54	3,48	0,46
227	272	4eme étage	Appartement	52	3,35	0,45
228	273	4eme étage	Appartement	51	3,29	0,44
TOTAL				1551	100,00	13,28
TOTAL						100,00



III – REGLES DE COPROPRIETE**CHAPITRE I
OBJET**

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et notamment :

- Organiser l'administration de l'immeuble ;
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet immeuble, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. **(Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'Ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire).**

CHAPITRE II**Droits des copropriétaires sur les parties communes**

Article 3 : Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative d'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

CHAPITRE III**Cession – Quitus**

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. **Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.**

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires.

Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de la loi précitée.



CHAPITRE IV**Parties privatives – Parties communes.****Article 6 : Parties privatives :**

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.

Conformément à l'article 2 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol, et de plafond ;
- Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs ;
- Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires ;
- Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc... ;
- Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc.

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

Article 7 : Parties communes :

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.
- Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.

- **Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.**
- *Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.*
- *Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.*
- *Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.*
- *Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privative.*
- *Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.*
- *Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;*
- *Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;*
- *Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;*
- *Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;*
- *Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;*
- *Locaux poubelles avec leurs accessoires ;*

Règlement de copropriété T61873/60 Propriété dite :Maskani Tranche 1B-ILOT 2 ET ILOT 3

- Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- Installation téléphonique.

Article 8 : Murs mitoyens :

Sont réputés mitoyens les murs et cloisons non porteurs séparant deux parties privatives contigües (article 4 bis de la loi précitée)

CHAPITRE V

Droits et obligations des copropriétaires et occupants



Article 9 : Usage des parties communes :

- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...

- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.
- Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

Article 10 : Usage des parties privatives :

- **Dispositions générales :**

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

- **Conditions d'occupation :**

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

- **Dispositions particulières :**

- **Animaux :**

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

- **Utilisation des fenêtres et balcons :**

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

- **Façades – enseignes :**

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades **sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires** est strictement interdite.

- **Plaques d'identité :**

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartement ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

-Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

- Travaux et modifications :

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
- Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.

- Parkings :

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.



CHAPITRE VI**Personnel de service-charges**

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire du concierge de l'immeuble pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux **conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.**

Article 13 : Les charges communes comprennent

- Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, **la maintenance des équipements collectifs et des services communs**, énumérés ci-dessous :

- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.
- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :
 - La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
 - La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
 - Le salaire du personnel.
 - L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
 - L'aménagement d'accès réservés aux handicapés.
 - L'aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.



Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges des dépenses annuelles sont estimées provisoirement à la somme dedirhams

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

CHAPITRE VII**Comptes des charges**

Article 15 : Les comptes des charges communes seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.

Article 16 : Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leur quote-part des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

Article 17 : Les copropriétaires qui aggraveront par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

***Selon les cas**

Article 18 : La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujéti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

CHAPITRE VIII**Assurances**

Article 19 : Le syndicat des copropriétaires est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, le syndicat peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire



CHAPITRE X**Administration des parties communes****Section I : le syndicat des copropriétaires****Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :**

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section II : L'Assemblée générale**Organisation et attributions****Article 21 : Assemblée générale :**

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : **du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.**
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (**art 16bis3 de la loi précitée**).



- *L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;*

L'assemblée générale est chargée de :

- *La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;*
- *La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;*
- *La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;*
- *La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;*
- *L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;*
- *L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;*
- *L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;*
- *L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;*
- *L'approbation du montant des charges et leur répartition.*

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

Section III : Le syndic

Article 22 : Les attributions du syndic sont :

- *L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;*
- *La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale*
- *La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;*
- *Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;*
- *Les réparations urgentes ;*
- *La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;*



